

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 AVRIL 2025

Procès-verbal

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 34 - Procurations : 9

Rappel des dates : Convocation Partie Budgétaire: 20/03/2025 – Affichage : 20/03/2025

Convocation Générale : 27/03/2025 - Affichage : 27/03/2025

Le trois avril deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente de Montfort-Le-Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRE	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir à CHARPENTIER Dominique - 01.04.2025	
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à MONGELLA Arnaud - 02.04.2025	
	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond		Pouvoir à PLANCHON Anne-France - 03.04.2025	
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir à FOUQUET Stéphane - 01.04.2025	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à TRIFAUT Anthony - 03.04.2025	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à GADEMER Catherine - 01.04.2025	
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel		Pouvoir à BUNEL Pierrette - 03.04.2025	
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane		Pouvoir à MATHÉ Céline - 01.04.2025	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves		Pouvoir à PINTO Christophe - 03.04.2025	

Monsieur Anthony TRIFAUT est élu secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1.1- Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne Monsieur Anthony TRIFAUT comme secrétaire de séance.

1.2 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 06 Février 2025

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 06 Février 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du Conseil Communautaire du 06 Février 2025, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 06 Février 2025.

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose une minute de silence en mémoire d'Yves GICQUEL, ancien maire de Torcé en Vallée, récemment décédé.

1.3 - Modification de la composition des représentants au Perche Sarthois

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunales avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

À l'issue de la création de la Commune Nouvelle de Val-de-la-Hune (fusion des communes de Saint Mars de Locquenay et Volnay), le Comité Syndical a acté le 5 mars 2025 la modification des représentants de notre Collectivité issue de cette commune comme suit :

Délégué titulaire :

- PINTO Christophe

Délégué suppléant :

- RAIMBAULT Patricia

Le Conseil Communautaire **prend acte** de cette modification.

1.4 - Modification de la composition des représentants à la Commission Développement Économique

En application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Ces commissions peuvent être de caractère permanent.

Dans ce cadre, au regard du règlement intérieur en vigueur, la Commission permanente Développement Économique et Touristique a été formée pour étudier toutes les questions relatives au développement économique et touristique dont le Conseil Communautaire est saisi.

Messieurs Arnaud MONGELLA et Gilles DE GALARD ont exprimé leurs souhaits de devenir membres de cette commission, le Président propose alors aux délégués communautaire d'approuver leur installation au sein de la Commission Développement Économique et Touristique.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Communautaire.

Vu la présentation de M. André PIGNÉ, Président,

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'installation de Messieurs Arnaud MONGELLA et Gilles DE GALARD en qualité de membres de la Commission Développement Économique et Touristique.

Adopté à l'unanimité.

2 - Présentation du rapport de la CRC

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) du Pays de la Loire a contrôlé les comptes et la gestion de la Communauté de communes durant les périodes de 2019 à la plus récente. Le rapport issu de ce contrôle a été présenté aux élus en séance pour en débattre et en prendre acte.

Le Président prend la parole :

« Le rapport de la CRC adressé le 10 mars 2025 porte sur le contrôle des comptes et de la gestion de la CCGB de 2019 à 2023.

Les chambres régionales des comptes sont chargées de vérifier le bon usage de cet argent public et d'en informer les citoyens : respect de la loi et de la réglementation, mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion, souci d'économie et d'efficacité ...

C'est dans ce cadre que la collectivité a été contrôlée tout au long du deuxième semestre de l'année 2024.

Les constats réalisés par la chambre sont détaillés dans le rapport qui vous a été adressé à l'appui de la note de synthèse du conseil communautaire.

En préliminaire, et c'est un point important, la CRC n'a relevé **aucune irrégularité** dans la gestion des fonds de la communauté de communes. **La probité des élus communautaires** est ainsi reconnue. Nous le savions, mais c'est important de le dire haut et fort.

Le rapport de la Chambre, comme tout rapport de ce type, met en exergue les points pour lesquels des améliorations peuvent être attendues dans la gestion des politiques publiques. Tel un audit, il s'agit d'une lecture comptable, financière et juridique de l'activité de la communauté de communes.

Cependant, et nous pouvons le déplorer, ce rapport ne met pas en lumière l'énergie, la volonté et l'investissement des élus locaux que nous sommes. C'est très certainement la limite de l'exercice. Elle ne met pas non plus en lumière ce que nous avons réalisé sur l'année 2024.

Quelles sont les conclusions des magistrats ?

La CRC note que notre « communauté de communes n'est pas pleinement opérationnelle », signifiant par-là que nous n'avons pas de projet stratégique, ni de projet de territoire, pas de pacte de gouvernance, une faible intégration

communautaire (aucune mutualisation de service), pas de stratégie financière et fiscale, réduisant ainsi nos capacités d'investissement.

On ne peut que rejoindre les observations de la chambre.

Certes, elle a mis en lumière un point sur lequel nous avons pourtant tous travaillé et mis de l'énergie. Mais nous ne sommes pas parvenus à définir un vrai projet de territoire. Des séminaires ont été organisés entre élus pour définir notre projet, l'avis de tous les conseillers municipaux du territoire a été sollicité... mais il n'en est pas sorti un projet formalisé. De ce fait, sans lignes directrices claires, il est difficile de se projeter, de définir et de mobiliser les énergies et les moyens. Et c'est finalement **notre impuissance collective à définir ce projet, notre difficulté à prendre des décisions claires et partagées par tous** qui sont à l'origine des difficultés que nous rencontrons et des différentes remarques opérées par la chambre. Je suis sûr, du moins je l'espère, que chacun en est bien conscient !

Finalement, notre intercommunalité est née dans la « douleur », comme nombre d'autres dans notre pays. Issue d'un « mariage forcé », imposé pour grande partie par la loi NOTRe et les services de l'État et sans son appui qui aurait été pourtant si utile, il nous a fallu plus de temps que les intercommunalités qui avaient choisi librement de se regrouper.

Comme le relève également la Chambre, notre territoire recouvre 5 bassins de vie (pour rappel la loi NOTRe entendait réaliser une intercommunalité pour un bassin de vie !) et présente un caractère hybride, avec une opposition entre l'ouest périurbain et l'est, plus rural.

Par ailleurs, la chambre reconnaît que la mise en œuvre des compétences en matière de petite enfance, enfance et jeunesse répond au besoin du territoire. Mais elle note que nous manquons de précisions, de chiffres et de décisions claires dans l'organisation et le dimensionnement de l'offre. Nous avons récemment statué sur la question de la compétence APS et l'on peut considérer que désormais nous avons une situation clarifiée sur le sujet.

La CRC note également que nous devons maîtriser les risques juridiques. A ce titre, le recrutement d'un juriste depuis mars 2024, nous permet de répondre à ce besoin. Par ailleurs, des propositions seront très prochainement faites pour assurer le suivi technique, juridique, financier et politique de nos 3 délégations de service public. Cependant, nous avons d'ores et déjà initié des réunions avec le délégataire en 2024 sur la DSP de la Piscine communautaire et en 2025 sur les DSP du SPANC et des EAJE.

La Chambre relève également le caractère particulièrement critiquable de la cession gratuite de la maison de santé de Thorigné-sur-Dué. Nous ne contestons pas l'appréciation des magistrats, mais notre décision était politique pour répondre au besoin de prendre en compte les investissements économiques réalisés par Thorigné sur un domaine de compétence qui relevait de la communauté de communes et non de la commune.

Notre absence de stratégie des systèmes d'information (SI) est également relevée. Il s'agit honnêtement d'un domaine très technique dans lequel, nous élus, ne sommes pas toujours des spécialistes. Mais comme vous l'avez noté, nous avons lancé courant 2024 un audit de sécurité et de fiabilité de notre SI qui a débouché sur un plan d'action que nous mettons en œuvre et pour lequel nous nous doterons des moyens nécessaires. Nous sommes loin d'être la seule collectivité à rencontrer ce genre de difficulté.

Des améliorations seront également apportées dans les domaines de l'inventaire comptable et physique des biens de la communauté de communes, dans la gestion des ressources humaines pour laquelle un plan de résorption de l'absentéisme a déjà été défini.

La compétence économique, avec le recrutement récent d'une développeuse, doit prendre une nouvelle dimension et pouvoir être prise en charge à sa juste mesure. Nous nous devons d'y consacrer plus de moyens.

Le « contrôle » et la maîtrise des décisions prises dans les structures intercommunales gérant certaines de nos compétences (Pays du Mans, Pays du Perche, Syvalorm...) nécessitent de mettre en place un mode de restitution et de discussion pour définir nos positions stratégiques.

Enfin et sans être exhaustif, la question du pacte financier et fiscal va se reposer très rapidement. La chambre a noté notre « **déficit structurel de fonctionnement** » de l'ordre de 400 000 €, généré par l'évolution des coûts de la compétence PEEJ. Cette **augmentation a été portée intégralement par la communauté de communes**, dégradant

sa situation financière et ses capacités d'investissements. En contrepartie, **la situation des communes a été très largement préservée. Nous ne pourrions pas faire l'économie d'un débat et de décisions à prendre sur le niveau d'engagement des différents acteurs et sur les modalités de financement de nos compétences.**

En conclusion, je vous dirais que notre territoire, a priori hybride, constitue une vraie richesse. Il est constitué de femmes et d'hommes qui ont l'intérêt général chevillé au corps, qui ont l'énergie et la volonté de faire avancer notre intercommunalité. Mais il nous a fallu du temps pour nous apprivoiser et nous structurer.

Aujourd'hui, certes, tout n'est pas fixé, cadré... Mais nous esquissons notre projet de territoire à travers notamment l'étude de stratégie de développement économique qui va définir les pistes de l'aménagement de notre territoire. Nous avons structuré nos services, nos compétences se stabilisent. Notre objectif doit être, j'en ai la conviction, de profiter de la fin du mandat pour finaliser notre organisation et notre vision commune, permettant ainsi aux élus du prochain mandat de se projeter pleinement dans l'action.

Notre mandat doit être celui du parachèvement de la création de notre intercommunalité fusionnée. Il nous reste encore un effort à fournir pour y parvenir.

Je vous présenterai lors d'un prochain conseil communautaire, avec l'ensemble de l'exécutif, le plan d'actions que nous devons mettre en place pour répondre aux observations et aux 13 recommandations de la CRC. Et, conformément à la loi, nous présenterons dans 1 an un rapport récapitulatif « les actions entreprises ». »

M. Damien CHRISTIANY prend la parole. Selon lui, M. PIGNÉ a dit l'essentiel. Pour ceux qui ont rencontré les magistrats, on peut reconnaître l'objectivité et la neutralité de la Chambre Régionale des Comptes. C'est un constat. Il y a donc deux postures possibles :

1. **Un constat d'échec**, porté sur une stratégie financière et de territoire qui n'est pas réjouissante, impliquant une posture de modestie et d'humilité.
2. **Capitaliser sur les remarques faites par la chambre**, qui constituent une Feuille de route pour la prochaine équipe :
 - Mettre en place une vraie stratégie financière,
 - Intérêt du projet politique,
 - Pacte financier et fiscal à mettre en place. Il a été décidé d'en mettre un en place même s'il n'est pas suivi dans tous les points.

La Communauté de communes a une faiblesse structurelle : trop de compétences obligatoires déléguées. Il aurait pu être mis en place une stratégie vis à vis des partenaires et mettre en place un pacte de gouvernance.

Le transfert de la mobilité au Pôle Métropolitain est un regret.

La capacité de tenir la compétence Enfance Jeunesse est un point positif, c'est une fierté d'avoir maintenu le niveau de service.

La Communauté de communes a su préserver l'épargne des communes.

Concernant le transfert de la maison de santé, il faut assumer de faire de la politique. Il faut parfois assumer ses choix politiques.

M. Anthony TRIFAUT répond que selon lui le rapport présente l'intérêt d'analyser la situation de la Communauté de communes. Pour lui, ce n'est pas un constat d'échec.

Il regrette que la Chambre n'ait pas relevé l'effort que les communes font pour préserver les services comme le coût des mises à disposition de locaux qu'elles supportent.

Il n'y a pas d'éléments importants dans la gestion de la Communauté de communes.

Il faut prendre le temps de l'analyser et de le partager pour ensuite mettre en place un plan d'actions.

Le service des finances a fait preuve d'efficacité.

Il faut mettre en œuvre les moyens ; trois axes possibles :

- Organisation et moyens : Il convient de sécuriser les actions et les moyens des services, de se donner les moyens de se structurer,
- Il faut revoir les compétences que l'on va vouloir exercer et voir quels moyens les communes veulent y mettre,
- Pacte financier et fiscal : Il faut prendre le temps avant de le mettre en place et de partager l'analyse du rapport au préalable.

Le rapport à le mérite de mettre en lumière la responsabilité collective.

M. Martial LATIMIER ajoute que le rapport arrive au bon moment. Même si certains mots utilisés sont un peu forts, c'est l'opportunité pour construire le futur d'un territoire.

En 2017, après la fusion des 2 Communautés de communes, les réunions étaient compliquées dans les discussions. L'approche était construite à partir de deux territoires qui ne se connaissaient pas.

Le rapport est normatif, factuel. Il doit aider à construire un projet stratégique de Territoire, faire des choix politiques forts.

Nous avons fait parfois le choix de ne pas choisir en appartenant à deux syndicats mixtes.

Le postulat de départ doit être celui de vouloir travailler ensemble.

En ce qui concerne la compétence mobilités et sur les modalités de sa gouvernance, il y avait une urgence à l'époque.

Il convenait de savoir comment gérer le SCOT et les mobilités. On aurait pu se l'approprier et l'exercer. La mobilité doit favoriser la population et doit se faire à l'échelle intercommunale. Si on n'externalise pas ses compétences, quels moyens veut-on y mettre ?

Exercer en direct la compétence Mobilités n'aurait pas été raisonnable, alors que nous n'avons pas été fichus en 5 ans de construire un poste de développeur économique. Le contrat opérationnel de mobilité avec la région a été mis en œuvre. Nous n'avons pas à rougir du travail effectué.

Le constat est le même pour l'habitat.

Le Président conclut en expliquant que c'est vrai, la Communauté de communes a délégué ses compétences, mais il faudrait que les élus présents dans les différents syndicats remontent bien les informations pour y travailler au niveau communautaire.

On fera un retour à la Chambre de notre délibération et cette dernière diffusera le rapport.

Il ajoute « On a essayé de bien faire les choses. Je vous remercie de votre présence dans les instances et de l'intérêt porté aux dossiers. Nous pouvons en être fiers ».

Le Conseil communautaire **prend acte** du rapport de la CRC présenté et annexé à cette délibération.

FINANCES

Le Président remercie chaleureusement Mme Solenne LOUVET et M. Damien CHRISTIANY pour le travail effectué sur le Budget.

Les indemnités des Élus ont été présentées sous forme de tableau à l'ensemble du Conseil Communautaire.

3 - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2024 - Affectation des résultats 2024

A) Budget général

a.1 Vote du compte administratif 2024

Le compte administratif présenté retrace l'exécution du budget 2024.

COMPTÉ ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2024									
	fonctionnement			investissement			ensemble		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		633 158,80	633 158,80	478 560,42		-478 560,42	478 560,42	633 158,80	154 598,38
opérations de l'exercice	11 081 415,79	11 398 171,95	226 756,16	1 173 489,80	1 118 550,39	-54 939,41	12 254 905,39	12 426 722,34	171 816,95
total (1)	11 081 415,79	11 941 330,75	859 914,96	1 652 050,22	1 118 550,39	-533 499,83	12 733 465,81	13 059 881,14	326 415,33
résultat de clôture			859 914,96			-533 499,83			326 415,33
reste à réaliser (2)				207 989,89	527 461,34	319 471,45	207 989,89	527 461,34	319 471,45
total cumulé (1)+(2)	11 081 415,79	11 941 330,75	859 914,96	1 860 040,11	1 646 011,73	-214 028,28	12 941 455,70	13 587 342,48	645 886,68
résultats définitifs			859 914,96			-214 028,28			645 886,68
Besoin minimum de fonction au compte 1068 du BP (Solde RAR + Solde d'investissement)									214 028,28
Montant disponible (résultat de clôture de fonctionnement)									859 914,96
Différence									645 886,68

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	466 647.26 €	512 154.96 €	411 983.37 €	80.44%	-11.71%	3.72%
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 769 045.43 €	4 221 963.00 €	4 148 762.67 €	98.27%	10.07%	37.44%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 497 727.00 €	2 465 902.00 €	2 456 571.00 €	99.62%	-1.65%	22.17%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 102 825.59 €	3 569 241.61 €	3 372 438.84 €	94.49%	8.69%	30.43%
Chapitre 66 - Charges financières	110 113.60 €	118 950.00 €	107 317.32 €	90.22%	-2.54%	0.97%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	88.33 €	8 500.00 €	7 831.35 €	92.13%	8766.01%	0.07%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	- €	- €	- €			
Total dépenses réelles de fonctionnement	9 946 447.21 €	10 896 711.57 €	10 504 904.55 €	96.40%	5.61%	94.80%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		467 000.00 €				0.00%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	789 275.07 €	573 000.00 €	576 511.24 €			0.00%
Total dépenses d'ordre	789 275.07 €	1 040 000.00 €	576 511.24 €	55.43%	-26.96%	5.20%
Total dépenses de fonctionnement	10 735 722.28 €	11 936 711.57 €	11 081 415.79 €	92.83%	3.22%	100%
RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 013 - Atténuation de charges	46 681.94 €	60 000.00 €	111 044.40 €	185.07%	137.87%	0.93%
Chapitre 70 - Produits des services	2 563 445.16 €	2 985 662.77 €	2 972 042.15 €	99.54%	15.94%	24.89%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 501 664.96 €	2 610 489.00 €	2 502 310.00 €	95.86%	0.03%	20.96%
Chapitre 731 - Fiscalité locale	3 476 035.00 €	3 530 532.00 €	3 602 738.00 €	102.05%	3.65%	30.17%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	2 008 930.49 €	1 744 005.00 €	1 770 393.54 €	101.51%	-11.87%	14.83%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	298 457.18 €	293 713.00 €	263 546.18 €	89.73%	-11.70%	2.21%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	220 115.88 €	- €	28 997.00 €		-86.83%	0.24%
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	4 288.00 €	12 000.00 €	4 950.00 €	41.25%	15.44%	0.04%
Total recettes réelles de fonctionnement	11 119 618.61 €	11 236 401.77 €	11 256 021.27 €	100.17%	1.23%	94.26%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	52 150.68 €	67 151.00 €	52 150.68 €			
Total recettes d'ordre	52 150.68 €	67 151.00 €	52 150.68 €	77.66%	0.00%	0.44%
Chapitre 002: Excédent reporté	532 940.94 €	633 158.80 €	633 158.80 €			5.30%
Total recettes de fonctionnement	11 704 710.23 €	11 936 711.57 €	11 941 330.75 €	103.14%	2.02%	100.00%

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	999 449.11 €	499 000.00 €	493 922.57 €	98.98%	-50.58%	29.90%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	65 304.00 €	31 392.00 €	48.07%		1.90%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles hors opération	- €	95 090.60 €	- €	0.00%		0.00%
Opérations d'équipement	383 022.77 €	1 063 196.03 €	588 480.43 €	55.35%	53.64%	35.62%
Total dépenses réelles d'investissement	1 382 471.88 €	1 722 590.63 €	1 113 795.00 €	64.66%	-19.43%	67.42%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	52 150.68 €	67 151.00 €	52 150.68 €			
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	- €	9 000.00 €	7 543.92 €			
Total dépenses d'ordre	52 150.68 €	76 151.00 €	59 694.60 €	78.39%	14.47%	3.61%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	452 761.90 €	478 560.42 €	478 560.42 €			28.97%
Total dépenses d'investissement	1 887 384.46 €	2 277 302.05 €	1 652 050.02 €	72.54%	-12.47%	100.00%
RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions	- €	98 701.00 €	- €	0.00%		0.00%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	164 056.98 €	405 148.15 €	381 623.26 €	94.19%	132.62%	34.12%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	446 869.44 €	724 452.90 €	149 023.25 €	20.57%	-66.65%	13.32%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	0.32 €			0.00%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	3 848.40 €			0.34%
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €			
Total recettes réelles d'investissement	610 926.42 €	1 228 302.05 €	534 495.23 €	43.51%	-12.51%	47.78%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	789 275.07 €	573 000.00 €	576 511.24 €			
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		9 000.00 €	7 543.92 €			
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		467 000.00 €				
Total recettes d'ordre	789 275.07 €	1 049 000.00 €	584 055.16 €	55.68%	-26.00%	52.22%
Total recettes d'investissement	1 400 201.49 €	2 277 302.05 €	1 118 550.39 €	49.12%	-20.12%	100.00%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses réelles (10 504 904.55€) : Exécutées à 96.4%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 3.72% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et sont en diminution de 11.71% par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par les honoraires payés en 2023 concernant l'AMO pour la DSP de Sittellia et l'étude de faisabilité pour le coworking.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les fluides et divers achats de fournitures pour 76 103€
- Les services extérieurs dont contrats et prestations de services pour 32 924€ (télésurveillance, hébergement des logiciels...), contrats de maintenance (19 216€), assurances (17 088€) ...
- Les autres services extérieurs dont honoraires (assistance juridique, commissaire enquêteur) pour 39 804€, les transports des élèves à Sittellia (47 839€), les frais de télécommunications (30 502€) ...
- Les taxes foncières pour 42 308€.

- **Les charges de personnel** : Elles représentent 37.44% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, elles augmentent de 10.07% par rapport à 2023.

L'augmentation est due à, d'une part, des actions et décisions propres à la communauté de communes (Revalorisation du RI, lutte contre la précarité, création de postes, augmentation de l'enveloppe CIA) et d'autre part, des obligations réglementaires (revalorisation indiciaire, versement mobilité, GVT).

- **Les atténuations de produits** : Elles représentent 22.17% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et sont essentiellement constituées des attributions de compensation versées aux communes. La diminution de 1.65% par rapport à 2023 résulte de la révision des AC liée au transfert de charges concernant la GEMAPI et l'école de musique.
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 30.43% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 8.69% par rapport à 2023. Celle-ci s'explique par l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe PEEJ.
- **Les charges financières** : Elles représentent 0.97% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 2.54% par rapport à 2023 en raison de la diminution des intérêts sur ligne de trésorerie.
- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.07% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.

2/ Les recettes réelles (11 256 021.27€) : Exécutées à 100.17%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les atténuations de charges** : Elles représentent 0.93% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 137.87% par rapport à 2023. Celle-ci s'explique par des remboursements plus importants sur des congés maternité et le remboursement d'un capital décès.
- **Les produits des services** : Ils représentent 24.89% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 15.94 % par rapport à 2023 en raison de l'augmentation de la refacturation des charges de personnel au budget annexe PEEJ.
- **Les impôts et taxes** : Ils représentent 20.96% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 0.03 % par rapport à 2023. Le chapitre comprend le FPIC et les fractions de TVA perçues.
- **La fiscalité locale** : Elle représente 30.17% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 3.65 % par rapport à 2023. L'augmentation s'explique par la hausse de 3% des taux d'imposition en 2024 et la hausse des produits perçus de la TASCOM et de l'IFER.
- **Les dotations, subventions et participations** : Elles représentent 14.83% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 11.87 % par rapport à 2023. Les dotations « inflation », générale

de décentralisation (DGD) pour le PLUI et intéressement Sittellia perçues en 2023 expliquent la diminution du chapitre en 2024.

- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 2.21% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 11.70 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par un changement d'imputation budgétaire en 2024 des remboursements faits par les communes sur la convention de refacturation SVP et sur les frais du tracteur mutualisé.
- **Les produits exceptionnels** : Ils représentent 0.24% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 86.83 % par rapport à 2023, en raison d'un produit plus important en 2023 (vente de l'hôtel communautaire de Bouloire pour 220K€) par rapport à 2024 (vente d'un terrain sur la ZA de Savigné pour 28K€).
- **La reprise sur amortissements et provisions** : Elle représente 0.04% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 15.44% par rapport à 2023. Elle correspond aux reprises sur provisions pour créances douteuses.

La section d'investissement :

1/ Les dépenses réelles (1 113 795€) : Exécutées à 64.66%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les emprunts et dettes assimilées** : Ils représentent 29.90% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et diminuent de 50.58% par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par le remboursement de l'emprunt relais en 2023 pour la construction de l'école de musique.
- **Les immobilisations incorporelles** : Elles représentent 1.90% de de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent aux frais d'études sur le schéma directeur des modes actifs.
- **Les opérations d'équipements** : Elles représentent 35.62% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et augmentent de 53.64% par rapport à 2023.

Les principales dépenses d'équipements concernent :

- Les travaux d'extension de l'atelier et du local d'archives (169 604€)
- L'acquisition d'un broyeur de branches et d'une débroussailleuse (99 367€)
- Les travaux de rénovation des vestiaires à Sittellia (202 196€)
- L'acquisition d'instruments et matériels pour l'école de musique (13 440€)
- La participation pour la concession d'aménagement de la zone d'activités des Challans (35 000€)

2/ Les recettes réelles (534 495.23€) : Exécutées à 43.51%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les dotations, fonds divers et réserves** : Le chapitre représente 34.12% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et augmente de 132.62% par rapport à 2023. Celle-ci s'explique essentiellement par l'augmentation du montant de l'affectation du résultat (129 133€ en 2023 ; 335 829€ en 2024).
- **Les subventions d'investissement** : Elles représentent 13.32% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminuent de 66.65 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique du fait que 78% des subventions attribuées figurent en reste à réaliser sur 2025.

Adopté à l'unanimité.

a.2 Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion du budget général du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

a.3 Affectation des résultats 2024

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 859 914.96 €,
Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à - 533 499.63 €,
Que le solde des Restes à Réaliser s'élève à 319 471.35 €,
Soit un déficit global de - 214 028.28 €,

Compte tenu du résultat de fonctionnement à reporter pour un montant de 859 914.96 €, il a été proposé d'affecter au compte 1068 de l'exercice 2025 un montant de 214 028.28 €, d'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 645 886.68 € et en report d'investissement (D001) un montant de 533 499.63 €.

Adopté à l'unanimité.

B) Budget annexe Enfance-Jeunesse

b.1 Vote du compte administratif 2024

Le compte administratif présenté retrace l'exécution du budget 2024.

COMPTÉ ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE JEUNESSE 2024									
	fonctionnement			investissement			ensemble		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		15 789.88	15 789.88		31 869.15	31 869.15		47 659.03	47 659.03
opérations de l'exercice	4 125 415.13	4 109 661.89	-15 754.04	75 787.15	54 294.19	-21 492.96	4 201 202.28	4 163 955.28	-37 247.00
totaux (1)	4 125 415.13	4 125 450.97	35.84	75 787.15	86 163.34	10 376.19	4 201 202.28	4 211 614.31	10 412.03
résultat de clôture			35.84			10 376.19			10 412.03
reste à réaliser (2)				2 134.77	239 771.00	237 636.23	2 134.77	239 771.00	237 636.23
totaux cumulés (1)+(2)	4 125 415.13	4 125 450.97	35.84	77 921.92	325 934.34	248 012.42	4 203 337.05	4 451 385.31	248 048.26
résultats définitifs			35.84			248 012.42			248 048.26

Besoin fin de l'exercice au compte 1068 du BP (Solde RAR + Solde d'investissement).....

Montant disponible (résultat de clôture de fonctionnement).....

Différence.....

BUDGET ENFANCE JEUNESSE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 021 - Charges à caractère général	922 446.21 €	1 148 744.72 €	994 743.99 €	86.59%	7.84%	24.11%
Chapitre 022 - Charges de personnel	2 747 947.43 €	3 159 210.77 €	3 103 910.16 €	98.25%	12.95%	75.24%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	928.50 €	1 150.00 €	593.23 €	51.59%	-36.11%	0.01%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	838.00 €	4 247.00 €	4 225.75 €	99.50%	404.27%	0.10%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions		- €	- €			
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 672 160.14 €	4 313 352.49 €	4 103 473.13 €	95.13%	11.75%	99.47%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		849.00 €	- €			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	24 722.78 €	24 000.00 €	21 942.00 €			
Total dépenses d'ordre	24 722.78 €	24 849.00 €	21 942.00 €	88.30%	-11.25%	0.53%

Total dépenses de fonctionnement	3 696 882.92 €	4 338 201.49 €	4 125 415.13 €	95.10%	11.59%	100.00%
----------------------------------	----------------	----------------	----------------	--------	--------	---------

RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	1 446 277.77 €	1 565 754.00 €	1 515 701.61 €	96.80%	4.80%	36.74%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	299 034.23 €	313 000.00 €	334 149.32 €	106.76%	11.74%	8.10%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1 977 878.91 €	2 442 808.61 €	2 258 961.47 €	92.47%	14.21%	54.76%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	254.00 €	- €	- €			
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions		- €	- €			
Total recettes réelles de fonctionnement	3 723 444.91 €	4 321 562.61 €	4 108 812.40 €	95.08%	10.35%	99.60%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections		849.00 €	848.69 €			
Total recettes d'ordre	- €	849.00 €	848.69 €	99.96%		0.02%
Chapitre 002: Excédent reporté	4 539.98 €	15 789.88 €	15 789.88 €			0.38%
Total recettes de fonctionnement	3 727 984.89 €	4 337 352.49 €	4 125 450.97 €	95.11%	10.66%	100.00%

BUDGET ENFANCE JEUNESSE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €			
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		- €	- €			
Opérations d'équipement	275 874.11 €	376 623.91 €	74 938.46 €	19.90%	-72.84%	98.88%
Total dépenses réelles d'investissement	275 874.11 €	376 623.91 €	74 938.46 €	19.90%	-72.84%	98.88%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections		849.00 €	848.69 €			
Total dépenses d'ordre		849.00 €	848.69 €	99.96%		1.12%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté		- €	- €			
Total dépenses d'investissement	275 874.11 €	377 472.91 €	75 787.15 €	20.08%	-72.53%	100.00%
RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions		- €	- €			
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	51 045.30 €	52 412.09 €	23 409.36 €	44.66%	-54.14%	27.17%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	122 343.38 €	268 342.67 €	8 942.83 €	3.33%	-92.69%	10.38%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €			
Total recettes réelles d'investissement	173 388.68 €	320 754.76 €	32 352.19 €	10.09%	-81.34%	37.55%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	24 722.78 €	24 000.00 €	21 942.00 €			
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		849.00 €				
Total recettes d'ordre	24 722.78 €	24 000.00 €	21 942.00 €	91.43%	-11.25%	25.47%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	109 631.80 €	31 869.15 €	31 869.15 €			36.99%
Total recettes d'investissement	307 743.26 €	376 623.91 €	86 163.34 €	22.88%	-72.00%	100.00%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses réelles (4 103 473.13€) : Exécutées à 95.13%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 24.11% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et sont en augmentation de 7.84% par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par la déduction sur le marché de prestation de services de 2023, pour la gestion des EAJE, du Bonus territoire perçu en 2022 en lieu et place de la communauté par le prestataire et d'une augmentation des frais de formation en 2024.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

-Les fluides et divers achats de fournitures pour 113 805€

-Les services extérieurs dont marchés de prestations de services pour les EAJE (378 484€), loyers multi accueils (11 947€), locations minibus (13 507€), formations (28 617€)

-Les autres services extérieurs dont remboursement de frais aux communes (182 169€ repas, gouters et mise à disposition des locaux), les prestations extérieures (repas et sorties) (156 398€)

- **Les charges de personnel** : Elles représentent 75.24% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 12.95% par rapport à 2023.

L'augmentation est due à, d'une part, des actions et décisions propres à la communauté de communes (Revalorisation du RI, lutte contre la précarité, création de postes, augmentation de l'enveloppe CIA) et d'autre part, des obligations réglementaires (revalorisation indiciaire, versement mobilité, GVT).

- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 0.01% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 36.11% par rapport à 2023. Elles sont composées des créances irrécouvrables et des créances éteintes.
- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.10% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.

2/ Les recettes réelles (4 108 812.40€) : Exécutées à 95.08%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 36.74% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 4.80 % par rapport à 2023 en raison de l'augmentation des tarifs au 1^{er} septembre 2024.
- **Les dotations, subventions et participations** : Elles représentent 8.10% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 11.74 % par rapport à 2023 en raison de l'augmentation de la PSU versée par la CAF.
- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 54.76% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 14.21 % par rapport à 2023 suite à la hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget général de la Communauté de Communes.

La section d'investissement :

1/ Les dépenses réelles (74 938.46€) : Exécutées à 19.90%, elles se composent uniquement des opérations d'équipements :

Pour le programme petite-enfance (16 087.09€), elles concernent notamment :

- Des travaux sur les multi-accueils
- Des acquisitions de mobiliers

Pour le programme enfance-jeunesse (58 851.37€), elles concernent notamment :

- Des achats informatiques
- L'achat du logiciel INoé
- Le remplacement de la pompe à chaleur sur SJ de Bouloire
- Des jeux extérieurs
- Du matériel pédagogique

2/ Les recettes réelles (32 352.19€) : Exécutées à 10.09%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les dotations, fonds divers et réserves** : Le chapitre représente 27.17% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminue de 54.14% par rapport à 2023. Cette diminution s'explique essentiellement par la diminution de la perception du FCTVA liée aux investissements.
- **Les subventions d'investissement** : Elles représentent 10.38% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminuent de 92.69 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par les

subventions touchées en 2023 sur la démolition de l'ancien bâtiment SJ de Bouloire et l'aménagement du local jeune. Il est à noter que 96% des subventions attribuées figurent en reste à réaliser sur 2025.

Adopté à l'unanimité.

b.2 Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe enfance-jeunesse du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

b.3 Affectation des résultats 2024

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 35.84 €,
Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à 10 376.19 €,
Que le solde des Restes à Réaliser s'élève à 237 636.23 €,
Soit un excédent global de 248 012.42 €,

Compte tenu du résultat de fonctionnement pour un montant de 35.84 €, il a été proposé d'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 35.84 €, et d'inscrire en report d'investissement (R001) un montant de 10 376.19 €.

Adopté à l'unanimité.

C) Budget annexe Centre équestre

c.1 Vote du compte administratif 2024

Le compte administratif présenté retrace l'exécution du budget 2024.

CENTRE EQUESTRE DES BRIERES - COMPTE ADMINISTRATIF 2024									
	fonctionnement			investissements			ensemble		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		3 414.47	3 414.47		2 654.94	2 654.94		6 069.41	6 069.41
opérations de l'exercice	2 570.40	3 942.66	1 372.26		104.15	104.15	2 570.40	4 046.81	1 476.41
totaux (1)	2 570.40	7 357.13	4 786.73		2 759.09	2 759.09	2 570.40	10 116.22	7 545.82
résultat de clôture			4 786.73			2 759.09			7 545.82
reste à réaliser (2)									
totaux cumulés (1)+(2)	2 570.40	7 357.13	4 786.73		2 759.09	2 759.09	2 570.40	10 116.22	7 545.82
résultats définitifs			4 786.73			2 759.09			7 545.82

Besoin financier de fonctionnement au compte 1068 du BP (Solde RAR + Solde d'investissement)	
Montant disponible (résultat de clôture de fonctionnement)	4 786.73
Différence	4 786.73

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 083.17 €	4 165.41 €	2 466.25 €	59.21%		95.95%
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 083.17 €	4 165.41 €	2 466.25 €	59.21%	18.39%	95.95%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		740.91 €	- €			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €	104.15 €			
Total dépenses d'ordre	104.15 €	845.06 €	104.15 €	12.32%	0.00%	4.05%
Total dépenses de fonctionnement	2 187.32 €	5 010.47 €	2 570.40 €	51.30%	17.51%	100.00%
RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 776.86 €	1 596.00 €	3 942.66 €	247.03%		53.59%
Total recettes réelles de fonctionnement	3 776.86 €	1 596.00 €	3 942.66 €	247.03%	4.39%	53.59%
Chapitre 002 - Excédent reporté	1 762.93 €	3 414.47 €	3 414.47 €	100.00%		46.41%
Total recettes de fonctionnement	5 539.79 €	5 010.47 €	7 357.13 €	146.84%	32.81%	100.00%

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €			
Opérations d'équipement	- €	223 500.00 €	- €			
Total dépenses réelles d'investissement	- €	223 500.00 €	- €	0.00%		
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	- €	- €	- €			
Total dépenses d'ordre	- €	- €	- €			
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	- €			
Total dépenses d'investissement	- €	223 500.00 €	- €	0.00%		0.00%
RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions		220 000.00 €	- €			
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €			
Total recettes réelles d'investissement	- €	220 000.00 €	- €			0.00%
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		740.91 €	- €			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €	104.15 €			
Total recettes d'ordre	104.15 €	845.06 €	104.15 €	19.02%	0.00%	3.77%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	2 550.79 €	2 654.94 €	2 654.94 €	100.00%	4.08%	96.23%
Total recettes d'investissement	2 654.94 €	223 500.00 €	2 759.09 €	85.69%	3.92%	100.00%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses réelles (2 466.25€) : Exécutées à 59.21%, elles se composent du chapitre suivant :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 95.95% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et sont en augmentation de 18.39% par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des frais de vétérinaire et de la taxe foncière.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les honoraires vétérinaires pour 628€
- La taxe foncière pour 1 838€

2/ Les recettes réelles (3 942.66€) : Exécutées à 247.03%, elles se composent du chapitre suivant :

- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 53.59% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 4.39 % par rapport à 2023 suite à la révision du loyer annuel du centre équestre.

Le chapitre est composé uniquement des loyers versés par le locataire du centre équestre.

La section d'investissement :

1/ Les dépenses réelles : Aucune dépense réelle n'a été réalisée en 2024.

2/ Les recettes réelles : Aucune recette réelle n'a été réalisée en 2024.

Adopté à l'unanimité.

c.2 Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe centre équestre du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

c.3 Affectation des résultats 2024

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 4 786.73 €,
Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à 2 759.09 €,
Que le solde des Restes à Réaliser s'élève à 0 €,
Soit un excédent global de 2 759.09 €,

Compte tenu du résultat de fonctionnement pour un montant de 4 786.73 €, il a été proposé d'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 4 786.73 €, et d'inscrire en report d'investissement (R001) un montant de 2 759.09 €.

Adopté à l'unanimité.

D) Budget annexe SPANC

d.1 Vote du compte administratif 2024

Le compte administratif présenté retrace l'exécution du budget 2024.

SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2024			
	fonctionnement		
	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		95.60	95.60
opérations de l'exercice	28 842.93	28 783.69	-59.24
totaux (1)	28 842.93	28 879.29	36.36
résultat de clôture			36.36
totaux cumulés(1)+(2)	28 842.93	28 879.29	36.36
résultats définitifs			36.36

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2024 en fonctionnement.

BUDGET SPANC SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 018.08 €	31 781.60 €	27 808.00 €	87.50%	208.36%	96.41%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 567.77 €	1 482.26 €	897.12 €	60.52%	-65.06%	3.11%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	- €	140.00 €	137.81 €	98.44%		0.48%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		- €	- €			
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0 €	50.00 €	- €			0.00%
Chapitre 002: Déficit reporté						
Total dépenses de fonctionnement	11 585.85 €	33 453.86 €	28 842.93 €	86.22%	148.95%	100.00%
RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	11 155.06 €	33 322.30 €	28 747.73 €	99.54%	157.71%	99.54%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €			
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		- €	- €			
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	35.96 €	35.96 €	100.00%		0.12%
Chapitre 002: Excédent reporté	526.39 €	95.60 €	95.60 €	100.00%	-81.84%	0.33%
Total recettes de fonctionnement	11 681.45 €	33 453.86 €	28 879.29 €	86.33%	147.22%	100.00%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses réelles (28 842.93€) : Exécutées à 86.22%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 96.41% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et sont en augmentation de 208.36% par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par l'arrêt de la DSP en mai 2023 et le passage en contrat de prestations de services depuis le 1^{er} juin 2023.

Le chapitre est composé uniquement du contrat de prestations de services passé avec la SAUR. En 2024, 126 contrôles de cession, 37 contrôles de conception, 44 contrôles de réalisation, 4 contrôles de bon fonctionnement et 14 contre visites ont été effectués pour un montant total de 27 808€.

- **Les charges de personnel** : Elles représentent 3.11% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, elles diminuent de 65.06% par rapport à 2023. Elles correspondent aux frais de personnel de la Communauté de communes dédié au SPANC.
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 0.48% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des créances irrécouvrables.

2/ Les recettes réelles (28 879.29€) : Exécutées à 86.33%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 99.54% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 157.71 % par rapport à 2023 en raison du passage en marché de prestations de services. Les produits perçus correspondent aux montants des prestations facturés aux usagers.

Adopté à l'unanimité.

d.2 Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe SPANC du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

E) Budget annexe Ordures ménagères
e.1 Vote du compte administratif 2024

Le compte administratif présenté retrace l'exécution du budget 2024.

REOM - COMPTE ADMINISTRATIF 2024			
	<i>fonctionnement</i>		
	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>	<i>résultat</i>
résultat reporté A-1	16 050.95		-16 050.95
opérations de l'exercice	3 496 361.88	3 656 218.85	159 856.97
totaux (1)	3 512 412.83	3 656 218.85	143 806.02
résultat de clôture			143 806.02
totaux cumulés(1)+(2)	3 512 412.83	3 656 218.85	143 806.02
résultats définitifs			143 806.02

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2024 en fonctionnement.

BUDGET REOM SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DÉPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 012.61 €	1 600.00 €	993.88 €	62.12%	-50.62%	0.03%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 982 898.88 €	3 451 742.92 €	3 446 795.40 €	99.86%	15.55%	98.13%
Chapitre 66 - Charges financières	14 059.56 €	48 000.00 €	32 563.58 €	67.84%	131.61%	0.93%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	13 039.76 €	16 800.00 €	16 009.02 €	95.29%	22.77%	0.46%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	1 359.00 €	- €	- €			
Chapitre 002: Déficit reporté		16 050.95 €	16 050.95 €			0.46%
Total dépenses de fonctionnement	3 013 369.81 €	3 534 193.87 €	3 512 412.83 €	99.38%	16.56%	100.00%
RECETTES	CA 2023	BP 2024	BP 2024	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	2 821 140.94 €	3 532 496.00 €	3 654 264.52 €	103.45%	29.53%	99.95%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	52 139.73 €	- €	256.46 €		-99.51%	0.01%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	994.87 €	- €	- €			
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions		1 697.87 €	1 697.87 €	100.00%		0.05%
Chapitre 002: Excédent reporté	123 043.32 €	- €	- €			
Total recettes de fonctionnement	2 997 318.86 €	3 534 193.87 €	3 656 218.85 €	103.45%	21.98%	100.00%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses (3 512 412.83€) : Exécutées à 99.38%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 0.03% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et sont en diminution de 50.62% par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par l'arrêt de l'impression des factures (dématérialisation).

Le chapitre est composé uniquement des frais de services bancaires liés aux prélèvements.

- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 98.13% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 15.55 % par rapport à 2023 en raison de l'augmentation de la participation au SYVALORM.

Le chapitre est composé des postes suivants :

-Créances en non valeurs pour 5 630€
- Créances éteintes pour 8 658€
-Participation au Syvalorm pour 3 432 507€

- **Les charges financières** : Elles représentent 0.93% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 131.61 % par rapport à 2023 en raison de l'augmentation du montant de la ligne de trésorerie et par conséquent des frais y afférents.

Le chapitre est composé des intérêts de la ligne de trésorerie (30 235€) et des autres charges financières (commission de non-utilisation : 2 328€).

- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.46% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 22.77 % par rapport à 2023. Le chapitre se compose uniquement des titres annulés sur exercices antérieurs.

2/ Les recettes (3 656 218.85€) : Exécutées à 103.45%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 99.95% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 29.53 % par rapport à 2023 en raison de l'augmentation des tarifs des redevances en 2024 et de l'augmentation des refacturations.

Les produits perçus correspondent aux montants des redevances des usagers.

- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 0.01% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 99.51 % par rapport à 2023 en raison du remboursement par la commune de Fatines des frais liés à son départ en 2023 et payés au Syvalorm.

Les produits de gestion courante correspondent à divers excédents perçus par les usagers sur les années antérieures.

- **La reprise sur amortissements et provisions** : Elle représente 0.05% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

e.2 Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe ordures ménagères du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

F) Budget annexe ZA La Vollerie

f.1 Vote du compte administratif 2024

Le compte administratif présenté retrace l'exécution du budget 2024.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET ZA LA VOLLERIE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	taux d'exécution
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	
Total dépenses de fonctionnement	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	100.00%
RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	
Total recettes de fonctionnement	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	100.00%

BUDGET ZA VOLLERIE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	taux d'exécution
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	
Total dépenses d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	100.00%
RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	
Total recettes d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	100.00%

Le budget annexe ZAC de la Vollerie étant un budget lotissement, et aucune vente n'ayant eu lieu en 2024, les écritures passées correspondent à la constatation des stocks.

Adopté à l'unanimité.

f.2 Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe ZA de la Vollerie du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

4- Vote des taux de fiscalité pour 2025

Il convient de se prononcer sur la fixation des taux de fiscalité pour 2025. Il a été proposé de reconduire les taux de fiscalité 2024 en 2025.

	Rappel du taux 2024	Proposition 2025
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	4.69 %	4.69 %
Taxe foncière sur le non-bâti (TFNB)	8.22 %	8.22 %
Taxe d'habitation (TH)	3.93 %	3.93 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25,91 %	25,91 %

Adopté à l'unanimité.

5.1- Vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2025

La Communauté de communes exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qu'elle a confiée au Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe. Il lui appartient ainsi de fixer le produit de la taxe GEMAPI, taxe additionnelle aux taxes locales, dont la répartition entre

les contribuables du territoire sera réalisée par les services fiscaux.

Le produit attendu voté en 2024 était de 72 000 €, soit une participation prévisionnelle d'environ 2,34 € par habitant du territoire ; le produit réellement perçu en 2024 a été de 63 122 € (cf annexe Budget général, recettes de fonctionnement). Le montant des charges de fonctionnement réellement payées en 2024 correspondant à la compétence GEMAPI s'est élevé à 69 135.04€.

Considérant que ce produit doit être au plus égal au montant prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement induites par l'exercice de cette compétence GEMAPI, il est ainsi proposé de fixer le montant de ce produit à 72 000 € pour 2025, ce qui correspond au montant des contributions de la Communauté de communes au Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, au syndicat du Bassin du Loir et de la Braye, au Syndicat du Bassin de la Sarthe, et aux actions en faveur de la GEMAPI au titre de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Révision AP/CP PLUI

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération en date du 6 avril 2023, le conseil communautaire de la communauté de communes du Gesnois Bilurien a validé l'autorisation et les crédits de paiements pour le programme d'évolution du PLUI selon les modalités suivantes :

PROGRAMME 53 :	AP	CP 2023	CP 2024
EVOLUTION DU PLUI	40 000€	20 000€	20 000€

Par délibération en date du 11 avril 2024, le conseil communautaire a validé la révision de l'AP/CP pour le programme d'évolution du PLUI selon les modalités suivantes :

PROGRAMME 53 :	AP	CP 2024	CP 2025
EVOLUTION DU PLUI	140 000€	70 000€	70 000€

Pour tenir compte de l'avancement du projet, il est proposé à l'assemblée de modifier l'autorisation de programme comme suit :

PROGRAMME 53 :	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
EVOLUTION DU PLUI	148 000€	10 632€	129 368€	8 000€

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée de la convention et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

Adopté à l'unanimité.

6- Adoption des budgets primitifs 2025

a) Budget général

Le débat d'orientations budgétaires du 6 février 2025 a présenté le contexte dans lequel s'est inscrit la préparation du budget primitif :

Les efforts engagés en 2024 pour la maîtrise des dépenses seront poursuivies cette année. Sont ainsi visées, l'optimisation des dépenses RH du secteur enfance/jeunesse pour un montant de 100 000 € (contrats PSL), la rationalisation des ALSH et l'optimisation des dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la proposition du budget primitif 2025 pour le budget général.

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	512 154.96 €	653 124.00 €	27.52%	5.51%
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 221 963.00 €	4 235 613.01 €	0.32%	35.75%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 465 902.00 €	2 456 571.00 €	-0.38%	20.73%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 569 241.61 €	3 479 149.67 €	-2.52%	29.36%
Chapitre 66 - Charges financières	118 950.00 €	98 361.00 €	-17.31%	0.83%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	8 500.00 €	1 500.00 €	-82.35%	0.01%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	- €	10 000.00 €		0.08%
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 896 711.57 €	10 934 318.68 €	0.35%	92.18%
Chapitre 033 - Virement à la section d'investissement	467 000.00 €	375 000.00 €	-19.70%	3.16%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	573 000.00 €	540 000.00 €	-5.76%	4.56%
Total dépenses d'ordre	1 040 000.00 €	915 000.00 €	-12.02%	7.72%
Total dépenses de fonctionnement	11 936 711.57 €	11 849 318.68 €	-0.73%	100%
RECETTES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 013 - Atténuation de charges	60 000.00 €	45 000.00 €	-25.00%	0.38%
Chapitre 70 - Produits des services	2 985 662.77 €	2 972 695.00 €	-0.43%	25.05%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 610 489.00 €	2 485 879.00 €	-4.77%	20.98%
Chapitre 731 - Fiscalité locale	3 530 532.00 €	3 615 291.00 €	2.40%	30.51%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	2 744 005.00 €	1 780 466.00 €	-2.09%	15.03%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	293 713.00 €	239 133.00 €	-18.58%	2.02%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	12 817.00 €		0.11%
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	12 000.00 €	- €		
Total recettes réelles de fonctionnement	11 236 401.77 €	11 151 281.00 €	-0.76%	94.11%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	67 151.00 €	52 151.00 €	-10.75%	
Total recettes d'ordre	67 151.00 €	52 151.00 €	-22.34%	0.44%
Chapitre 002: Excédent reporté	633 158.80 €	645 886.68 €	2.01%	5.45%
Total recettes de fonctionnement	11 936 711.57 €	11 849 318.68 €	-0.73%	100%

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	499 000.00 €	377 000.00 €	-24.45%	13.69%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	65 304.00 €	5 832.00 €	-91.07%	0.21%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles hors opération	95 090.60 €	307 889.48 €	223.79%	12.18%
Opérations d'équipement	1 063 196.03 €	1 476 889.51 €	38.91%	53.64%
Total dépenses réelles d'investissement	1 722 590.63 €	2 167 610.99 €	25.83%	78.73%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	67 151.00 €	52 151.00 €		
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	9 000.00 €	- €		
Total dépenses d'ordre	76 151.00 €	52 151.00 €	-31.52%	1.89%
Chapitre 002 - Solde d'exécution d'investissement reporté	478 560.42 €	533 499.63 €		19.38%
Total dépenses d'investissement	2 277 302.05 €	2 753 261.62 €	20.90%	100.00%
RECETTES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions	98 701.00 €	157 000.00 €	59.07%	5.70%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	405 148.15 €	253 800.18 €	-37.36%	9.22%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	724 452.90 €	527 461.34 €	-27.19%	19.16%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	900 000.00 €		32.69%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	- €			
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	- €			
Total recettes réelles d'investissement	1 228 302.05 €	1 838 261.52 €	49.66%	66.77%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	573 000.00 €	540 000.00 €		19.61%
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	9 000.00 €			
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	467 000.00 €	375 000.00 €		13.62%
Total recettes d'ordre	1 049 000.00 €	915 000.00 €	-12.77%	33.23%
Total recettes d'investissement	2 277 302.05 €	2 753 261.52 €	20.90%	100.00%

La section de fonctionnement : elle s'élève à 11 849 318.68€.

1/Dépenses réelles : elles évoluent de 0.35% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 5.51% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et augmentent de 27.52% par rapport à 2024.

Il est à rappeler que ce chapitre comprend des provisions qui ne sont pas toujours réalisées.

Il est composé des principaux postes suivants :

- Les fluides et divers achats de fournitures pour 84 760€.
- Les services extérieurs dont contrats et prestations de services pour 109 720€ (diagnostics vulnérabilité (72K€), télésurveillance, hébergement des logiciels...), contrats de maintenance (19 230€), assurances (28 840€) ...
- Les autres services extérieurs dont honoraires (assistance juridique, commissaire enquêteur) pour 37 000€, les transports des élèves à Sittellia (50 000€), les frais de télécommunications (31 000€), une provision de 101 000€ ...
- Les taxes foncières pour 45 850€.

- **Les charges de personnel** : Elles représentent 35.75% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 0.32% par rapport à 2024.

L'augmentation est due à, d'une part, des actions et décisions propres à la communauté de communes (Prévoyance, postes nécessaires au bon fonctionnement du service...) et d'autre part, des obligations réglementaires (CNRACL, versement mobilité, GVT...).

- **Les atténuations de produits** : Elles représentent 20.73% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et sont essentiellement constituées des attributions de compensation versées aux communes. La diminution de 0.38% par rapport à 2024 résulte de la non reconduction du prélèvement au titre de la hausse du taux de TH (appliqué en 2023).
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 29.36% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 2.52% par rapport à 2024. Celle-ci s'explique par la diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe PEEJ et de l'inscription d'une provision d'équilibre.
- **Les charges financières** : Elles représentent 0.83% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 17.31% par rapport à 2024 en raison de la diminution des intérêts sur ligne de trésorerie et des autres charges.
- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.01% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.
- **Les dotations aux provisions** : Elles représentent 0.08% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux provisions sur CET.

2/ Les recettes réelles : elles évoluent de -0.76% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les atténuations de charges** : Elles représentent 0.38% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 25% par rapport à 2024. Celle-ci s'explique par des remboursements en 2024 plus importants sur des congés maternité et le remboursement d'un capital décès.
- **Les produits des services** : Ils représentent 25.09% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 0.43 % par rapport à 2024 en raison de la diminution de la refacturation des charges de personnel au budget annexe PEEJ.
- **Les impôts et taxes** : Ils représentent 20.98% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 4.77 % par rapport à 2024. Le chapitre comprend le FPIC et les fractions de TVA inscrites à hauteur du réalisé 2024 (PLF).
- **La fiscalité locale** : Elle représente 30.51% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 2.40 % par rapport à 2024. L'augmentation s'explique par la hausse de 1.7% des bases de fiscalité et la hausse des produits perçus de la TASCOT et de l'IFER.

- **Les dotations, subventions et participations** : Elles représentent 15.03% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 2.09 % par rapport à 2024. Le chapitre comprend les dotations d'intercommunalité et de compensation, la subvention prévue de l'ADEME (30K€) sur les diagnostics vulnérabilité et les compensations de l'Etat inscrites pour leurs montants perçus en 2024.
- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 2.02% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 18.58 % par rapport à 2024. Suite à la cession de la maison de santé en 2024, la communauté de communes ne perçoit plus les loyers y afférents.
- **Les produits exceptionnels** : Ils représentent 0.11% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et correspondent au montant remboursé par Action Développement Loisirs (avenant sur le contrat de DSP de Sittellia).

La section d'investissement : elle s'élève à 2 753 261.62€

1/ Les dépenses réelles : elles évoluent de 25.83% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les emprunts et dettes assimilées** : Ils représentent 13.69% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et diminuent de 24.45% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par le remboursement de l'emprunt relatif à la maison médicale de Thorigné sur Dué.
- **Les immobilisations incorporelles** : Elles représentent 0.21% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent aux frais d'études sur le schéma directeur des modes actifs (reste à réaliser).
- **Les immobilisations corporelles** : Elles représentent 11.18% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent à une provision d'équilibre.
- **Les opérations d'équipements** : Elles représentent 53.64% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et augmentent de 38.91% par rapport à 2024.

Les principales dépenses d'équipements concernent :

- La création d'un skate parc au Parc des Sittelles (55K€)
- L'acquisition d'une tondeuse frontale (60K€)
- Les travaux de rénovation des vestiaires, de la toiture et travaux selon audit à Sittellia (301K€)
- Des travaux de raccordement au réseau d'assainissement sur la ZA de la Pécardière (300K€)
- La participation pour la concession d'aménagement de la zone d'activités des Challans (35K€)
- La participation au Département pour la sortie autoroutière de Connerré (180 K€ : 2024 et 2025)

2/ Les recettes réelles : elles évoluent de 25.83% de BP à BP, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des cessions** : Le chapitre représente 5.70% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et augmentent de 59.07% par rapport à 2024. Il a été prévu la cession d'un terrain (ex-SJ) à la commune de Bouloire (60K€), la cession d'un terrain sur la ZAC de Savigné l'Évêque (77K€) et la cession d'un tracteur tondeuse (20K€).
- **Les dotations, fonds divers et réserves** : Le chapitre représente 9.22% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminue de 37.36% par rapport à 2024 en raison de la diminution du montant de l'affectation du résultat.
- **Les subventions d'investissement** : Elles représentent 13.32% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminuent de 66.65 % par rapport à 2024. Cette diminution s'explique du fait que 78% des subventions attribuées figurent en reste à réaliser sur 2025.
- **Les emprunts** : Ils représentent 32.69% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et correspondent à l'inscription d'un emprunt à hauteur de 900K€.

M. Arnaud MONGELLA demande s'il est possible d'intégrer l'achat des terrains de la SAFER dans l'enveloppe des 100 000€ en investissement.

M. Vincent GODEFROY indique que cette somme n'est pas fléchée sur une opération spécifique et que c'est donc possible.

M. Arnaud MONGELLA interroge sur le contenu de l'enveloppe des 300 000€ pour la Pécardière.

M. Vincent GODEFROY répond que cela concerne des travaux d'investissement sur la zone, mais pas uniquement au profit de l'extension.

Le Président conclut que le budget général est maîtrisé en fonctionnement et que c'est la première fois du mandat que les charges de personnel n'augmentent pas.

Adopté à l'unanimité.

b) Budget annexe Petite enfance/Enfance-Jeunesse

Vous trouverez ci-dessous la proposition du budget primitif 2025 pour le budget annexe Petite-enfance/enfance-jeunesse.

BUDGET PETITE ENFANCE/ENFANCE-JEUNESSE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 148 744.72 €	1 106 778.27 €	-3.65%	26.58%
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 159 210.77 €	3 019 187.00 €	-4.43%	72.50%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 150.00 €	1 150.00 €	0.00%	0.03%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	4 247.00 €	5 000.00 €	17.73%	0.12%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	- €	- €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 313 352.49 €	4 132 115.27 €	-4.20%	99.23%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	849.00 €	- €		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	24 000.00 €	32 000.00 €		
Total dépenses d'ordre	24 849.00 €	32 000.00 €	28.78%	0.77%

Total dépenses de fonctionnement	4 338 201.49 €	4 164 115.27 €	-4.01%	100.00%
---	-----------------------	-----------------------	---------------	----------------

RECETTES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	1 565 754.00 €	1 628 500.00 €	4.01%	39.11%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	313 000.00 €	325 000.00 €	3.83%	7.80%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 442 808.61 €	2 210 579.43 €	-9.51%	53.09%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	- €		
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €		
Total recettes réelles de fonctionnement	4 321 562.61 €	4 164 079.43 €	-3.64%	100.00%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	849.00 €	- €		
Total recettes d'ordre	849.00 €	- €	-100.00%	
Chapitre 002: Excédent reporté	15 789.88 €	35.84 €		0.00%
Total recettes de fonctionnement	4 338 201.49 €	4 164 115.27 €	-4.01%	100.00%

BUDGET PETITE - ENFANCE/ENFANCE-JEUNESSE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	- €	392 950.61 €		58.50%
Opérations d'équipement	376 623.91 €	278 805.77 €	-25.97%	41.50%
Total dépenses réelles d'investissement	376 623.91 €	671 756.38 €	78.36%	100.00%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	- €	- €		
Total dépenses d'ordre	- €	- €		
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €		
Total dépenses d'investissement	376 623.91 €	671 756.38 €	78.36%	100.00%
RECETTES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions	- €	- €		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	52 412.09 €	45 734.19 €	-12.74%	6.81%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	268 342.67 €	583 646.00 €	117.50%	86.88%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €		
Total recettes réelles d'investissement	320 754.76 €	629 380.19 €	96.22%	93.69%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	24 000.00 €	32 000.00 €		
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement				
Total recettes d'ordre	24 000.00 €	32 000.00 €	33.33%	4.76%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	31 869.15 €	10 376.19 €		1.54%
Total recettes d'investissement	376 623.91 €	671 756.38 €	78.36%	100.00%

La section de fonctionnement : Elle s'élève à 4 164 115.27€

1/ Les dépenses réelles : Elles évoluent de -4.20% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général :** Elles représentent 26.58% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et sont en diminution de 3.65% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique essentiellement par une rationalisation et une réorganisation des ALSH.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les fluides et divers achats de fournitures pour 155 804€
- Les services extérieurs dont la DSP pour les EAJE (456 245€), les loyers pour les multi accueils (14 530€), pour le bâtiment SJ à Connerré (6 500€), les locations minibus (9 120€)
- Les autres services extérieurs dont le remboursement de frais aux communes (186 633€ repas, gouters et mise à disposition des locaux), les prestations extérieures (repas et sorties) (135 414€)

- **Les charges de personnel :** Elles représentent 72.50% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 4.43% par rapport à 2024.
- **Les autres charges de gestion courante :** Elles représentent 0.03% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et restent stables par rapport à 2024. Elles sont composées des créances irrécouvrables et des créances éteintes.
- **Les charges exceptionnelles :** Elles représentent 0.12% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.

2/ Les recettes réelles : elles évoluent de -3.64% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services :** Ils représentent 39.11% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 4.01 % par rapport à 2024 en raison de l'effet année pleine de l'augmentation des tarifs au 1^{er} septembre 2024.

- **Les dotations, subventions et participations** : Elles représentent 7.80% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 3.83 % par rapport à 2024 en raison du remboursement par le délégataire des EAJE des dépenses d'électricité pour les multi accueils.
- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 53.09% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 9.51 % par rapport à 2024 suite à la diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget général de la Communauté de Communes.

La section d'investissement : Elle s'élève à 671 756.38€

1/ Les dépenses réelles : Elles se composent d'une provision d'équilibre et des opérations d'équipements :

Pour le programme petite-enfance (1 500€), elles concernent notamment :

-L'acquisition de matériels

Pour le programme de construction du multi accueil du Breil sur Mérisse (241 771€) AP/CP :

-Les études de maîtrise d'œuvre, de sols

Pour le programme de rénovation du multi accueil de Connerré (18 000€) AP/CP :

-Les études de maîtrise d'œuvre

Pour le programme enfance-jeunesse (15 900€), elles concernent notamment :

-Des achats informatique : tablettes de pointage

-L'achat de réfrigérateurs (gouters)

-L'achat de tentes dans le cadre des séjours

-Divers matériels

2/ Les recettes réelles : Elles évoluent de 96.22% et se composent des chapitres suivants :

- **Les dotations, fonds divers et réserves** : Le chapitre représente 6.81% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminue de 12.74% par rapport à 2024 en raison de l'absence d'inscription en affectation de résultat.
- **Les subventions d'investissement** : Elles représentent 86.88% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et augmentent de 117.50 % par rapport à 2024. Cette augmentation est liée au montant des subventions inscrites en reste à réaliser sur 2025 (239 771€), et au montant des subventions demandées au titre de 2025 (CAF, DSIL, fonds de concours, DETR).

Adopté à l'unanimité.

c) Budget annexe Centre équestre

Ci-dessous la proposition du budget primitif 2025 pour le budget annexe Centre équestre :

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 165.41 €	6 692.58 €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 165.41 €	6 692.58 €	60.67%	98.47%
Chapitre 023 - Virement a la section d'investissement	740.91 €			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €		
Total dépenses d'ordre	845.06 €	104.15 €	-87.68%	1.53%
Total dépenses de fonctionnement	5 010.47 €	6 796.73 €	35.65%	100.00%
RECETTES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1 596.00 €	2 010.00 €		
Total recettes réelles de fonctionnement	1 596.00 €	2 010.00 €	25.94%	29.57%
Chapitre 002: Excédent reporté	3 414.47 €	4 786.73 €	40.19%	70.43%
Total recettes de fonctionnement	5 010.47 €	6 796.73 €	35.65%	100.00%

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €		
Opérations d'équipement	223 500.00 €	172 863.24 €		
Total dépenses réelles d'investissement	223 500.00 €	172 863.24 €	-22.66%	100.00%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	- €	- €		
Total dépenses d'ordre	- €	- €		
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €		
Total dépenses d'investissement	223 500.00 €	172 863.24 €	-22.66%	100.00%
RECETTES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 024- Produit des cessions	220 000.00 €	170 000.00 €		
Chapitre 13- Subventions d'investissement	- €	- €		
Total recettes réelles d'investissement	220 000.00 €	170 000.00 €	-22.73%	98.34%
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	740.91 €	- €		
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €		
Total recettes d'ordre	845.06 €	104.15 €	-87.68%	0.06%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	2 654.94 €	2 759.09 €	3.92%	1.60%
Total recettes d'investissement	223 500.00 €	172 863.24 €	-22.66%	100.00%

La section de fonctionnement : Elle s'élève à 6 796.73€.

1/ Les dépenses réelles : elles évoluent de 60.67% de BP à BP et se composent du chapitre suivant :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 98.48% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les provisions pour entretien de bâtiment (3 342€)
- Les frais de vétérinaire sur le cheptel communautaire (1 200€)
- La taxe foncière (1 900€)

2/ Les recettes réelles : Elles évoluent de 25.94% de BP à BP et se composent du chapitre suivant :

- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 29.57% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et correspondent aux loyers versés par le locataire.

La section d'investissement : Elle s'élève à 172 863.24€

1/ Les dépenses réelles : Elles se composent uniquement des opérations d'équipements (provision d'équilibre en cas de vente).

2/ Les recettes réelles : Elles se composent uniquement de l'inscription du produit de la vente du centre équestre.

Mme Claudia DUGAST indique que l'avis des domaines a été actualisé pour la vente du centre équestre.

Adopté à l'unanimité.

d) Budget annexe SPANC

Ci-dessous la proposition du budget primitif 2025 pour le budget annexe du SPANC. Celui-ci est construit sur la base du contrat de délégation de service public conclu au 1^{er} janvier 2025.

BUDGET SPANC SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	31 781.60 €	- €	-100.00%	
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 482.26 €	555.36 €	-62.53%	53.59%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	140.00 €	100.00 €	-28.57%	9.65%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	- €	200.00 €		19.30%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	50.00 €	181.00 €	262.00%	17.46%
Chapitre 002: Déficit reporté				
Total dépenses de fonctionnement	33 453.86 €	1 036.36 €	-96.90%	100.00%
RECETTES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	33 322.30 €	1 000.00 €	-97.00%	96.49%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €		
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	- €		
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	35.96 €		-100.00%	
Chapitre 002: Excédent reporté	95.60 €	36.36 €	-61.97%	3.51%
Total recettes de fonctionnement	33 453.86 €	1 036.36 €	-96.90%	100.00%

La section de fonctionnement : Elle s'élève à 1 036.36€.

1/ Les dépenses : Elles évoluent de -96.90% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : L'absence d'inscription s'explique par l'arrêt du contrat de prestations de services pour un contrat de DSP au 1^{er} janvier 2025.
- **Les charges de personnel** : Elles représentent 53.59% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 62.53% par rapport à 2024. Elles correspondent aux frais de personnel de la Communauté dédié au SPANC.
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 9.65% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des créances irrécouvrables.

- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 19.30% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des titres annulés sur exercices antérieurs.
- **Les dotations aux provisions** : Elles représentent 17.46% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des dotations aux provisions pour créances douteuses.

2/ Les recettes : Elles évoluent de -96.90% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 96.49% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement. Le produit perçu correspond au montant de la surtaxe versée par le délégataire.

Adopté à l'unanimité.

e) Budget annexe REOM

Ci-dessous la proposition du budget primitif 2025 pour le budget annexe ordures ménagères :

BUDGET REOM SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 600.00 €	1 200.00 €	-25.00%	0.04%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 451 742.92 €	3 380 490.00 €	-2.06%	99.09%
Chapitre 66 - Charges financières	48 000.00 €	11 000.00 €	-77.08%	0.32%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	16 800.00 €	16 000.00 €	-4.76%	0.47%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	- €	3 000.00 €		0.09%
Chapitre 002: Déficit reporté	16 050.95 €	- €	-100.00%	0.00%
Total dépenses de fonctionnement	3 534 193.87 €	3 411 690.00 €	-3.47%	100.00%
RECETTES	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	3 532 496.00 €	3 267 883.98 €	-7.49%	95.78%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €		
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	- €		
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 697.87 €	- €		
Chapitre 002: Excédent reporté	- €	143 806.02 €		4.22%
Total recettes de fonctionnement	3 534 193.87 €	3 411 690.00 €	-3.47%	100.00%

La section de fonctionnement : Elle s'élève à 3 411 690€.

1/ Les dépenses : Elles évoluent de -3.47% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 0.04% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 25% par rapport à 2024. Elles se composent uniquement des frais bancaires liés aux prélèvements.
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 99.09% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 2.06% par rapport à 2024.

Le chapitre se compose des postes suivants :

- Les provisions pour créances irrécouvrables et les créances éteintes (20K€).
- La participation au Syvalorm (3 360 490€), en diminution de 2.1% par rapport à 2024.

- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.47% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des titres annulés sur exercices antérieurs.
- **Les dotations aux provisions** : Elles représentent 0.09% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des dotations aux provisions pour créances douteuses.

2/ Les recettes : Elles évoluent de -3.47% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 95.78% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement. Le produit perçu correspond au montant des redevances des usagers.

Pour rappel, le conseil communautaire du 19 décembre 2024 a adopté la nouvelle grille tarifaire 2025 avec une diminution de 5% sur l'abonnement, soit une diminution du montant de la redevance allant de 18.18€ à 109.57€ en fonction de la taille du bac.

Adopté à l'unanimité.

f) **Budget annexe ZA La Vollerie**

Ci-dessous la proposition du budget primitif 2025 pour le budget annexe ZA La Vollerie :

BUDGET ZA LA VOLLERIE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	BP 2024	BP 2025
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €
Total dépenses de fonctionnement	288 782.96 €	288 782.96 €
RECETTES	BP 2024	BP 2025
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €
Total recettes de fonctionnement	288 782.96 €	288 782.96 €
BUDGET ZA VOLLERIE SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP 2024	BP 2025
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €
Total dépenses d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €
RECETTES	BP 2024	BP 2025
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €
Total recettes d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €

Les montants budgétisés correspondent aux écritures de stocks (annulation du stock initial, constatation du stock final).

Si une vente de terrain est réalisée en cours d'année, il sera proposé une décision modificative.

Adopté à l'unanimité.

7 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

À titre d'information :

Le budget primitif général 2025 s'élève à 10 934 318.68€ de dépenses réelles en section de fonctionnement et 2 167 610.99 € de dépenses réelles en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits s'appliquerait en 2025 à **820 073.90€ en fonctionnement et 162 570.82€ en investissement**.

Le budget primitif annexe Petite-enfance/enfance-jeunesse 2025 s'élève à 4 132 115.27€ de dépenses réelles en section de fonctionnement et 671 756.38 € de dépenses réelles en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits s'appliquerait en 2025 à **309 908.65€ en fonctionnement et 50 381.73€ en investissement**.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtra, la répartition des crédits afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition, sans toucher le montant global des investissements. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté, le cas échéant, au conseil communautaire, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Adopté à l'unanimité.

Mme Solenne LOUVET a été remerciée et applaudie pour son travail.

ENFANCE-JEUNESSE

8 - Actualisation Règlement Intérieur Jeunesse

Pour nécessité de service tenant à l'évolution des dispositifs et organisations du Pôle Jeunesse, les modifications ci-après sont apportées au Règlement Intérieur Jeunesse de la Communauté de communes comme suit :

2- Dispositifs connexes aux espaces Jeunesse

- Les Relais Info Jeunes : *suppression de ce dispositif au 1er janvier 2025*

5- Dispositions réglementaires

➤ Avertissements et exclusions

« (...) Elle sera décidée collégalement, et adressée par courrier aux responsables légaux. »

« (...) Chaque situation sera laissée à l'appréciation des professionnels et de l'adjoint à la jeunesse »

6- Tarification et facturation

➤ Facturation

ajout :

CONDITIONS DE FACTURATION POUR UN ENFANT INSCRIT AUX ACTIVITÉS JEUNESSE EN PÉRIODE DE VACANCES

- J'ai réservé et mon enfant vient : je paie mon tarif habituel.
- J'ai réservé et mon enfant ne vient pas pour raison personnelle :
 - Annulation possible dans les délais de réservation.
 - Absence : facturation des plages d'accueil complètes réservées
- J'ai réservé et mon enfant est malade : je signale par écrit, je paie le premier jour de réservation. Annulation sans frais des jours suivants.

AUTRES MOTIFS D'ABSENCE SANS FACTURATION :

- Grève des professionnels de l'accueil ;
- Interdiction de transport scolaire par arrêté préfectoral.

Toute erreur de pointage (sous réserve d'être signalée dans un délai d'un mois après l'émission de la facture erronée) fera l'objet d'une régularisation sur la facture suivante.

Aucune attestation fiscale ne sera fournie pour les déclarations d'impôt, les familles doivent conserver les avis de sommes à payer qui font office de facture.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation de Madame Anne-France PLANCHON, 3ème Vice-présidente en charge de la Petite enfance – Enfance – Jeunesse.

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées au Règlement Intérieur Jeunesse de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** l'actualisation du Règlement Intérieur et son application à compter de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

AUTRES

9 – Points divers

• **Le Président** annonce la démission de M. Arnaud MONGELLA de son poste de 4ème Vice-Président en charge de la Vie Culturelle Communautaire.

M. Arnaud MONGELLA explique que pour lui, l'appartenance à l'exécutif nécessite de la solidarité. Il n'est pas en mesure de tenir la même ligne que l'exécutif sur le développement de la zone autour de l'échangeur autoroutier et il risque même de mener des actions contre l'exécutif.

Pour lui, la confiance est rompue et il s'en est expliqué en réunion des vice-présidents. Sa démission est effective depuis samedi, mais dans un souci de continuité, il assistera à une réunion sur la culture prévue lundi.

Le Président remercie M. MONGELLA pour le travail effectué et explique qu'il souhaite confier cette délégation à Mme Brigitte BOUZEAU .

• Une rencontre a été organisée dernièrement entre M. Vincent GODEFROY et des chefs d'entreprises à Bouloire. Les entrepreneurs présents se sont manifestés contre le versement mobilité.

Le Président du Pays du Mans, M. LE FOLL a indiqué qu'une réflexion doit être menée pour des adaptations éventuelles de l'actuelle ligne ILLYGO 205: bus plus petit, horaires, itinéraire... Un bilan sera effectué à la rentrée.

• Le Président précise qu'une étude sur la TEOM est en cours et que nous sommes en attente des travaux de la DDFIP sur ce sujet.

• Le Président informe les Élus que le Vice-président du Département (M. BOUSSARD) viendra présenter lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire, le projet de modification des statuts de l'EPFL Sarthe/Mayenne et de la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement.

M. Anthony TRIFAUT revient sur la réunion de présentation du SCoT à Lombron. Il se demande comment les avis du Conseil communautaire vont être intégrés avant le vote le 12 Mai 2025, au Pays du Mans. Il souhaite une méthodologie pour faire remonter les éléments au Syndicat Mixte, sinon, le risque est de ne pas permettre la réalisation de nos projets. Il fait la proposition d'un travail en commun pour définir et tenir une position commune.

Le Président propose que soit les communes remontent les informations au Conseil communautaire, soit une réunion commune sera organisée avant fin avril.

M. Martial LATIMIER indique qu'il est possible de travailler en sobriété foncière tout en permettant de respecter les engagements et les besoins. Une réunion de travail sera prochainement proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance s'est terminée à 21h20.

Le Secrétaire,

Anthony TRIFAUT



Le Président,

André PIGNÉ

